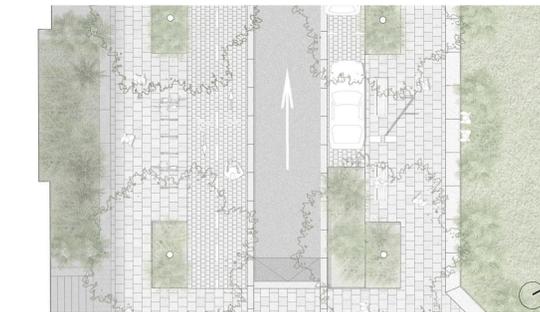
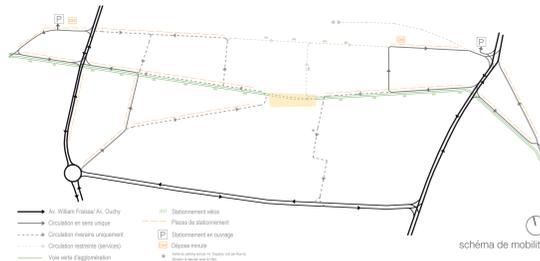




plan du périmètre du concours 1:1000



plan du périmètre de projet détaillé 1:500

LE QUARTIER SOUS-GARE. PORTE D'ENTRÉE SUD DE LA GARE

Le réaménagement de la gare de Lausanne va modifier profondément le rapport qu'elle entretient avec les quartiers environnants. L'axe central, percé par la rue du Simplon et les barreaux transversaux est amené à devenir le parvis Sud de la gare, transition douce avec le reste du quartier sous-gare. La reconnaissance de cet ensemble urbain comme une seule entité met en évidence deux axes piétonniers majeurs issus de projets urbains historiques et connectant la gare avec l'agglomération lausannoise: le Boulevard de Grancy, qui retrouve son allure de grande promenade arborée, et le tracé de la Ficoile, dont le rôle de liaison historique entre la gare et le lac pourrait être renforcé lors du réaménagement futur de la station de métro, en créant par exemple une voie piétonne au-dessus des voies.

UNE NOUVELLE CENTRALITÉ. LE SQUARE DE GRANCY

L'espace formé par la rencontre de ces deux axes structurants accueille un grand square public, jouant le rôle d'articulation à l'échelle du quartier. Esquissée dans le plan directeur de 1873 mais jamais réalisée, cette nouvelle place offre une véritable centralité à destination des habitants. Libérée de la circulation motorisée et matérialisée par un tapis continu, elle cherche à unifier l'espace public tout en délimitant des séquences adaptées à son contexte immédiat: bevèdère le long du tracé de la Ficoile, parc planté sur la partie centrale, et «ogive» côté ouest. Les éléments de mobilier urbain, dédiés à la rencontre et la flânerie, sont disposés en périphérie de la place afin de pouvoir accueillir en son centre des activités récréatives (terrasses de café, aires de jeux) ou des manifestations temporaires (marché de Grancy, concerts, etc.). Enfin, sur le modèle de la buvette de Montmord, le kiosque existant pourrait être reconstruit afin d'en faire un lieu en phase avec le caractère convivial de la place.

PRIORITÉ DONNÉE AU PIÉTON

La mise en place de ce nouvel aménagement, faisant du cheminement piétonnier le mode de circulation prioritaire, implique une modification profonde du schéma de circulation dans le quartier sous-gare. Afin de supprimer le trafic de transit à l'intérieur du quartier sous-gare, la circulation motorisée s'interrompt au niveau du square, et devient réservée aux seuls riverains sur les portions principales du Boulevard de Grancy et de la rue du Simplon. Accessibles depuis les avenues d'Ouchy et William Fresse, en lien direct avec les autres quartiers de Lausanne, des boucles de circulation en sens unique permettent de desservir les parkings couverts publics (Épinettes et Resaud) et les places de dépose-matériau sans entrer en conflit avec le caractère résolument piétonnier du quartier. Les places de stationnement publiques, réduites à 102 dans le périmètre du concours, sont réimplantées en fonction des aménagements paysagers et doivent être essentiellement réservées aux riverains (marcheurs). Une piste cyclable double-sens remplace la bande sud de stationnement du Boulevard de Grancy, connectée aux quartiers des Fleurettes et de Montchassai, elle s'interrompt au niveau du square, incitant les cyclistes à traverser en marchant.

REMETTRE LA NATURE AU CŒUR DE LA VILLE

Le traitement de la végétation et des matériaux de sol cherche à unifier le quartier Sous-Gare tout en offrant des ambiances distinctes d'un côté à l'autre. Entre le Boulevard de Grancy et la gare, les rues sont revêtues exclusivement de dalles en béton, de façon à former une zone de rencontre horizontale sur laquelle circulent librement piétons, vélos et véhicules à riverains. Lorsque la proportion des rues le permet, des arbres d'essence indigène (châtaignes et hêtres) sont ponctuellement plantés en bosquets. Le long du Boulevard de Grancy, les alignements historiques de marronniers sont complétés par de nouveaux arbres. Des parterres composés d'herbes hautes et de graminées sont implantés entre les places de stationnement et viennent agrémente la promenade. La chaussée se distingue par un revêtement en enrobé. Le square de Grancy, quant à lui, est revêtu de sable stabilisé, rattaché dans l'imaginaire collectif à l'image conviviale d'un centre de village. Perméable et naturel, ce type de revêtement contraste avec l'aspect minéral des rues et places environnantes. Disposés sur la place, des arbres fruitiers rappellent la végétation du coteau qui occupait le quartier avant le développement de la ville vers le Sud. En complément des aménagements sur l'espace public, une stratégie de végétalisation des abords de parcelles privées pourrait être mise en place afin d'animer un processus de restauration en milieu urbain. Pour mener à bien ce processus sur le long-terme, une approche participative devrait être menée en coordination avec les propriétaires concernés.



vue perspective du Square de Grancy



Coupe sur Boulevard de Grancy 1:250



coupe sur l'axe de la Louère Verte 1:250